

## Information CFDT sur les deux jours de réunion de négociation du 20 et 21 février 2007.

### Le 20 février 2007.

#### 1. Relecture de l'accord Sénior ( mesures d'âge, retraite et préretraite).

Des modifications de texte ont été apportées par la Direction entre la réunion du CCE du 16 janvier et la présentation à la signature de l'accord.

Nous attendons une version définitive le 26 février pour signature des organisations syndicales.

La CFDT s'est engagée à le signer comme le CGC et la CTFC. Les autres organisations ne sont pas prononcées ou refusent de signer.

#### 2. Négociation du protocole préélectoral pour les élections des quatre régions Ile de France, Nord-Est, Sud-Est, Sud- Ouest. La date des élections est fixée au 5 avril 2007 pour le premier tour et le 19 avril pour le second tour.

Comme annoncé dans le flash news N°16 , maintien d'une instance DP par centre de profit composé d'un collègue unique.

La Seule nouveauté issue de cette accord , la validation d'une durée des mandats pour trois ans.

#### 3. Négociation sur le temps de travail des experts en ligne et terrain.

La Direction a représenté un projet sans modification, identique à 2006.

L'ensemble des organisations syndicales se sont opposé à poursuivre cette négociation , sous prétexte que nous sommes dans le cadre du PSE et , les mesures alternatives, la réduction du temps de travail doit permettre de sauvegarder des postes d'experts supprimés.

Les données sont en cours d'analyse par le cabinet Syndex ( expert du CCE ) qui doit rendre sa copie le lundi 26 février 2007.

### Le 21 février 2007

#### 1. Poursuite de la négociation sur l'accord GPEC.

Seule une organisation syndicale avait remonté des modifications au projet d'accord ( la CGC).

Nous avons poursuivi l'analyse du projet et, nous devons apporter des amendements pour la prochaine réunion prévue le 22 mars.

Le texte est disponible , les volontaires pour travailler sur l' accord sont les bienvenus.

#### 2. Signature de l'accord préélectoral pour les élections des régions Ile de France, Nord-Est, Sud-Est et Sud Ouest.

1

#### 3. Poursuite de la négociation sur les départs volontaires

la Direction a proposé 10 000 € pour la création d'un projet d'entreprise .  
et 8000 € pour les formations qualifiantes.

La CFDT a demandé que la prime pour la création d'entreprise soit réévaluée à hauteur de 25 000 € ou sous forme de pourcentage ( soit 30% duprojet).

La CGC a demandé d' encourager sous forme de prime supplémentaire les salariés qui trouvent par leur propre moyen un emploi à l'extérieur.

Aucune autre proposition des autres organisations syndicales.